

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
03/2/4  
DOSSIER N°6175**

**AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n° CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-03/2/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de **17 291,09 €** ;

<b>Communes</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant H. T. des travaux</b>	<b>Montant de la dépense éligible</b>	<b>Autres financements sollicités</b>	<b>Montant maximum de la subvention</b>
LEPAUD	Remise en place de la croix et installation d'un paratonnerre sur l'église	52 524,26 €	52 524,26 €	DETR (25%) 13 131,07 € Boost'comm'une (25%) 13 131,07 €	5 252,43 €
THAURON	Restauration de l'église (façade, couverture de la sacristie et sondage des fresques)	88 414,96 €	88 414,96 €	DETR (25%) 22 103,74 € Boost'comm'une (3,7%) 3 260,51 € Sauvegarde de l'Art Français (5,7%) 5 000 € Fonds de concours de la Comcom (5,7%) 5 000 € Fondation du Patrimoine (11,3%) 10 000 €	8 841,50 €
<b>TOTAL Bâtiments non protégés</b>					<b>14 093,93 €</b>
GENTIOUX-PIGEROLLES	Restauration de la maquette du monument aux morts et d'une statue de saint Etienne	2 651,60 €	2 651,60 €	Association « <i>Petit patrimoine grandes causes</i> » pour la statue (30%) 850,18 €	265,16 €
SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE	Restauration de 5 sculptures et de 2 tableaux	29 320,00 €	29 320,00 €	néant	2 932,00 €
<b>TOTAL Objets non protégés</b>					<b>3 197,16 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>17 291,09 €</b>

Pour rappel : le Conseil départemental intervient sur le patrimoine protégé et non protégé à hauteur de 10 % du montant H.T. des travaux subventionnables (travaux de restauration, études préalables aux travaux et sécurisation des édifices et des objets mobiliers). L'aide est plafonnée à 15 000,00 €.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Réf. Fonctionnelle 312, Article 2041481, Opération 0051 et Réf. Fonctionnelle 312, Article 2041482, Opération 21.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**